

Muramba, le 16 février 1960

Objet:

Demande d'autorisation de pouvoir bénéficier d'un prêt de 5000frs de la C.A.C. du B.Bugarura.

Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à  
RUHENGERI

Monsieur l'Administrateur,

Je prends très respectueusement la liberté de vous envoyer ce modeste effet dont l'objet en marge; Vous savez, Monsieur l'Administrateur qu'il est un peu difficile de travailler à Muramba et de rentrer à Ruhengeri; pour cela, Monsieur l'Administrateur, je pense à me procurer un moyen de locomotion; et c'est ainsi que je m'adresse à votre honneur, vous priant de bien vouloir marquer votre accord, pour que la C.A.C. puisse me prêter la somme dont je parle en marge.

Si votre honneur consentirait à faire à ma lettre une suite favorable, je vous remercie d'avance, Monsieur l'Administrateur.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Sincèrement confiant en votre bienveillance

Le Greffier du Tribunal de Muramba  
ABSONERWA C I a v e r .



BCM.

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri le 23 février 1960

504/A1.14  
No

Kuli Deroma Dismas,

Ndakuramutsa.

Urwandiko rwawe rwifuza ko tubenana nararubonye, aliko rusanga nfite urugendo, none uzaze mvuye muli congé nyuma y'itarki 10/3/1960. cyangwa se uzasange Bwana AT. urebe ko afite igihe.

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL

Dierckx de Casterlé

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

BCM.